



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 22 septembre 2026

INFLATION

LA FGAAC-CFDT OBTIENT L'ACTIVATION DE LA CLAUSE DE REVOYURE DE L'ACCORD SALARIAL !

Conformément aux engagements pris par Jean Castex lors de la table ronde du 23 juin 2026, la Direction a réuni l'observatoire des rémunérations.

La FGAAC-CFDT est longuement revenue sur le contexte de flambée des prix :

- le prix du gazole a battu un nouveau record en France le 20 septembre à 2,41€/litre en moyenne (2,17€/litre en moyenne pour le SP95-E10) ;
- le prix de référence du gaz va augmenter de 6,3% au 1^{er} octobre après 5,6% au 1^{er} septembre,
- les produits alimentaires frais sont en très forte augmentation au mois de septembre ;
- les services et notamment les polices d'assurance sont en augmentation...

En parallèle, la SNCF a engrangé un résultat record de 1,18 milliard d'€ de bénéfice net sur le 1^{er} semestre 2026.

La FGAAC-CFDT a également souligné l'impact des épisodes caniculaires, qui ont fortement détérioré les conditions de travail cet été.

La FGAAC-CFDT a poussé et obtenu l'activation de la clause de revoiture de l'accord salarial ! ➡➡➡

DANS UN CONTEXTE DE FLAMBÉE DES PRIX, LA FGAAC-CFDT METTRA À PROFIT CETTE REVOYURE POUR AUGMENTER LES SALAIRES !

OBSERVATOIRE DES RÉMUNÉRATIONS : LA REVOYURE SALARIALE AURA LIEU LE 3 NOVEMBRE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



L'ACCORD SALARIAL 2026 SIGNÉ ET SAUVEGARDÉ PAR LA FGAAC-CFDT PERMET D'OBTENIR UN RENDEZ-VOUS SALARIAL :

Le 20 janvier 2026, la FGAAC-CFDT validait l'accord salarial 2026. A défaut de signature de l'accord salarial par au moins deux OS, la très grande majorité des mesures salariales gagnées par la FGAAC-CFDT aurait été perdues. La FGAAC-CFDT est également parvenue à intégrer à l'accord salarial une clause de revoyure, courant 2026, en cas d'évolution importante de l'inflation en cours d'année.

Cet engagement a été réaffirmé par Jean Castex lors de la table ronde du 23 juin 2026. Il est repris dans le relevé de décisions de cette réunion.

La FGAAC-CFDT s'est appuyée sur sa signature de l'accord salarial 2026 pour porter et obtenir, lors de cet observatoire, une revoyure salariale le 3 novembre prochain !

➔ PRINCIPALES REVENDICATIONS SALARIALES DE LA FGAAC-CFDT :



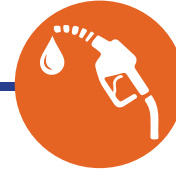
MESURE D'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES :

➔ La FGAAC-CFDT revendique une mesure d'augmentation générale des salaires permettant de compenser à minima l'inflation ainsi qu'une revalorisation des primes de traction des conducteurs !



ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR :

➔ Afin de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat, la FGAAC-CFDT revendique le versement d'une nouvelle prime de partage de la valeur, en lien avec les résultats du premier semestre 2026.



ATTRIBUTION D'UNE PRIME CARBURANT :

➔ La FGAAC-CFDT revendique le versement d'une prime carburant, permettant de compenser l'augmentation du prix des carburants pour les trajets domicile/travail avec le véhicule personnel !



AMÉLIORATION DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS :

➔ La FGAAC-CFDT revendique l'amélioration des conditions d'accès au TA-3/TB-4 ainsi qu'aux PR de fin de carrière, grâce à un délai de séjour, permettant de garantir la PR terminale à un maximum d'ADC.



REVALORISATION DES EVS DE PRODUCTION :

➔ La FGAAC-CFDT revendique la revalorisation des éléments variables de solde liés à la production incluant une revalorisation plus importante des indemnités pour le travail de nuit, dimanches et fêtes !



REVALORISATION DES ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT :

➔ La FGAAC-CFDT revendique la revalorisation des allocations de déplacement du régime roulant et du régime général, afin de compenser l'augmentation des prix de la restauration.